



Centre d'action Médico-Sociale Précoce
(CAMSP) de Colmar

RECUEIL 2024/2025 PROJET DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) DE COLMAR





EDITO

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Colmar (CAMSP) fédère une équipe pluri-professionnelle qui accompagne, au quotidien des enfants âgés de 0 à 6 ans.

Chaque jour, nous avons à cœur de rendre possible le slogan de notre Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation (ARSEA)

Une place pour chacun, un projet pour tous

Ainsi au quotidien, avec les enfants et leurs parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale, nous construisons des parcours individualisés.

De ce fait, l'équipe pluridisciplinaire a l'ambition d'accompagner l'enfant et ses parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale autour des besoins et en soutenant une étape importante que peut être l'objectivation d'un handicap.

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Colmar (CAMSP) travaille en étroite collaboration avec un réseau partenarial important et diversifié (ex : l'éducation nationale, les professionnels de santé, les services et établissements médico-sociaux ...), ce qui favorise un accompagnement cohérent et global.

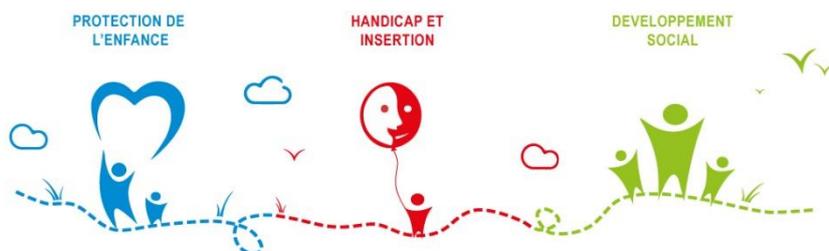
Nos actions sont coordonnées dans le cadre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement revu au minima tous les ans.

Ce recueil traduit notre souhait de rendre lisible notre organisation médicale, thérapeutique et éducative pour l'année 2024-2025 en vous présentant nos objectifs et les moyens utilisés. Il permet à son lecteur d'apprécier le dynamisme des professionnels et les différents accompagnements proposés aux enfants et plus largement à leurs familles.

Pour la seconde année consécutive, cette volonté de transparence est de communiquer sur notre pratique, notre fonctionnement et nos valeurs.

Bonne lecture !

La direction



Sommaire

PROJET DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) 5

[Présentation du CAMSP](#) 5

[Objectifs généraux](#)..... 7

[Moyens utilisés pour atteindre ses objectifs](#) 7

[Les différents accompagnements](#).....8

[Objectifs spécifiques pour l'année 2024/2025](#).....11

PROJET DU CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) DE COLMAR



Présentation du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :

Le CAMSP de l'ARSEA dispose d'un agrément de 30 places et accompagne en file active environ 130 enfants de 0 à 6 ans,

- Présentant un retard de développement avec ou sans troubles associés,
- Domiciliés sur le secteur Colmar-Guebwiller.



L'accompagnement par le CAMSP ne nécessite pas de notification MPDH.

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- Du personnel de direction et d'administration : Directeur mutualisé avec l'IME-SESSAD Pays de Colmar, Cadre intermédiaire, Secrétaire
- Des deux Responsables Administratifs et de Gestion et du Responsable Accompagnement Qualité mutualisés avec l'IME-SESSAD Pays de Colmar
- Du personnel médical et paramédical : Médecin directeur technique, Médecin, Puéricultrice, Psychologues, Ergothérapeute, Psychomotriciens, Orthoptiste ainsi que des kinésithérapeutes et orthophonistes (sous convention)
- Du personnel socio-éducatif : Éducatrices spécialisées, Assistantes de service social
- Du personnel des services généraux : Agent technique et Agent de service polyvalent

Le travail en réseau

Le CAMSP cherche à favoriser la synergie et la cohérence des actions par un travail en réseau avec l'ensemble des partenaires par le biais de :

- Réunions de coordination (PMI, CMPP, SESSAD, IME, service de pédopsychiatrie, services sociaux de proximité, MDPH, écoles, crèches...) pour faciliter le relais des accompagnements et l'accès aux aides, pour soutenir l'inclusion à l'école et à la crèche et pour favoriser l'orientation.
- Réunions de concertations pluri-professionnelles avec les services experts (CRA et DITAP) pour aider à l'analyse des dossiers complexes et avec le service de neurogénétique du CHU pour faciliter l'accès au diagnostic étiologique (analyse génétique, bilan neuropédiatrique, métabolique).
- Guidance des équipes de crèche et des écoles apportée par l'équipe éducative : observation du comportement de l'enfant, partage des outils et stratégies, partage des compétences pour favoriser l'adaptation de l'enfant.
- Collaboration avec les hôpitaux de Mulhouse, Colmar et les hôpitaux universitaires de Strasbourg pour faciliter l'accès aux soins somatiques.

Des conventions avec des professionnels libéraux et avec la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) peuvent être formalisées sur prescription du médecin du CAMSP.

Objectifs généraux

- Un accueil, une écoute et un accompagnement des enfants et leurs familles
- La réalisation de différents bilans selon les difficultés : motrices, sensorielles, psychologiques ou cognitives
- Un suivi thérapeutique régulier adapté en séances individuelles ou en groupe
- Un soutien à l'inclusion sociale dans les lieux de vie
- Un travail en réseau avec divers partenaires
- Un conseil et un accompagnement éducatif global en individuel ou collectif
- Une aide pour la constitution des dossiers administratifs (demande de prestations compensatoires auprès de la MDPH, Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH))
- Une coordination par le médecin pour la fluidité du parcours de chaque enfant
- Le service de suite à 3 ans pour éviter les ruptures de parcours

Moyens utilisés pour atteindre ces objectifs :

A l'arrivée de l'enfant au CAMSP, une première évaluation neurodéveloppementale est réalisée afin de préciser les forces et les fragilités de l'enfant. Ce bilan comprend une consultation médicale par le médecin, une évaluation du développement de l'enfant (par un psychomotricien ou un psychologue), une observation de l'enfant sur son lieu de vie par une éducatrice spécialisée (crèche, école, domicile). Les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale participent à cette évaluation.

Les observations recueillies permettent de poser une hypothèse de diagnostic fonctionnel et d'élaborer avec les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale des préconisations d'accompagnement.

Une fois l'admission effective, l'accompagnement peut se décliner en séances pluridisciplinaires, individuelles ou collectives, au sein du CAMSP ou au domicile, selon différentes intensités, en fonction des besoins de l'enfant et de ses parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale. Le médecin participe à la surveillance de l'état de santé de l'enfant qui est revu en consultation périodiquement et établit les documents, certificats nécessaires au bon déroulement du suivi. Les besoins en soins, en rééducation et en accompagnement sont ré évalués régulièrement, ce qui permet d'ajuster le projet personnalisé de l'enfant. Notre accompagnement répond aux besoins de l'enfant et de sa famille. Il est formalisé dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Les différents accompagnements :

L'accompagnement éducatif :

- Développer les compétences de l'enfant telles que l'autonomie, le langage, la communication, le jeu et les relations sociales. Les professionnelles s'appuient sur différents supports comme les jeux, comptines, supports visuels, activités sensorielles, etc.
- Mise en place d'outils et de stratégies éducatives : pictogrammes, time-timer, approche et renforcement positif (ABA - approche visant la modification du comportement et le développement de compétences, via le renforcement, par le biais de procédures).
- Soutien et coordination dans les crèches et les écoles, afin de généraliser les outils utilisés en séances et à domicile.
 - Guidance parentale proposée aux parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale selon différentes modalités :
- Programme d'intervention précoce ayant pour objectif d'aider les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale à améliorer la communication avec leur enfant présentant des troubles du spectre autistique (PACT)
- Entretiens individuels, interventions à domicile, séances éducatives avec les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale

L'accompagnement en psychomotricité :



- Proposer différentes activités motrices et sensorielles (parcours moteur, activité de motricité fine, jeux, salle multi sensorielle, bacs sensoriels...)
- Accompagner l'enfant dans ce qu'il vit émotionnellement, reconnaître et exprimer ses émotions
- Favoriser le développement psychomoteur de l'enfant : se sentir bien dans son corps, confiant, ouvert et curieux de son environnement, et établir des liens affectifs épanouissant avec son entourage.
- Accompagner les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale quant à leurs questionnements sur le développement psychomoteurs et affectif de l'enfant
- Apporter un soutien à la parentalité (écoute, guidance, conseils, ...)

L'accompagnement en orthoptie

- Dépister les troubles visuels dès le plus jeune âge en partenariat avec les services d'ophtalmologie
- Aider à favoriser la collaboration de l'enfant : accepter les examens ophtalmologiques, porter les lunettes, les caches oculaires... en accompagnant les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale et l'équipe du CAMSP.
- Conduire l'accompagnement des enfants dont la vision est déficiente en lien avec les autres professionnels de l'équipe.



L'accompagnement en ergothérapie

- Evaluer les besoins en adaptation et en aménagement des lieux de vie.
- Préconiser du matériel et des aides techniques nécessaires.
- Aménager l'environnement de l'enfant, tant à domicile qu'à l'école, pour favoriser son confort et son autonomie.
- Réaliser des séances de rééducation sensorielle et/ou de motricité fine.
- Proposer une guidance à l'équipe enseignante pour la mise en place du matériel adapté.
- Apporter des conseils sur le portage des enfants.

L'accompagnement psychologique

Après de l'enfant :

- Réalisation de bilans pour évaluer le développement global
- Aide au diagnostic
- Accompagnement en individuel lors de difficultés particulières

Après de la famille :

- Accompagnement des parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale sur leur demande, autour du handicap et de ses conséquences, la relation avec l'enfant, la parentalité, la dynamique familiale
- Accompagnement de la fratrie en groupe ou en individuel, autour du handicap et de ses conséquences

Un entretien systématique avec le psychologue est proposé aux parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale suite au rendez-vous d'admission.

Travail en réseau :

- Liens avec les autres professionnels qui interviennent auprès de l'enfant
- Réflexion avec les professionnels autour de projets spécifiques

L'accompagnement autour des soins somatiques

- Soutien proposé lors de difficultés de sommeil ou d'alimentation.
- Prise en compte des pathologies somatiques associées, et du diagnostic étiologique.
- Favoriser l'habitué aux soins.
- Propositions de consultations médicales régulières.

Le CAMSP propose également :

- Un appui dans les démarches administratives et sociales via l'assistante de service social :
 - Information quant à l'accès aux droits
 - Aide dans les démarches liées à l'orientation et à la scolarisation des enfants (dossier MDPH, dossier scolaire)
- Diverses actions de sensibilisation, d'informations et de formation à destination des parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale sont mises en place :
 - En partenariat avec le CRA, le programme de psycho éducation « au-delà du TSA, des compétences parentales à ma portée »
 - Périodiquement, une information sur les troubles du spectre autistique (TSA) pour des groupes de parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale

L'accompagnement des fratries :

- Deux professionnels du CAMSP proposent chaque année un groupe fratrie. Un programme spécifique est destiné aux frères et sœurs et permet d'aborder différents sujets comme la différence ou les relations intrafamiliales.
 - Pour cela, différents supports ludiques sont proposés au groupe : vidéos, activités manuelles, jeux, etc.



Le service social de suite :

Depuis janvier 2024, le CAMSP a mis en place un service de suite pour les enfants sortis du CAMSP avec l'embauche d'une assistante de service social.

Ce service a trois missions principales :

Anticiper et préparer la sortie du CAMSP de l'enfant avec les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale. Pour cela nous élaborons le projet de sortie au plus tôt pour l'enfant avec les équipes éducatives et les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale, ainsi que les différents partenaires.

Assurer la continuité et la cohérence du parcours de l'enfant. Nous échangeons avec les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale et l'enfant sur leurs éventuelles craintes et inquiétudes concernant cette transition. Nous mettons en place des échanges entre les différents services pour faciliter la transition pour l'enfant mais aussi pour les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale.

Assurer le suivi *POST CAMSP*. A la sortie de l'enfant de nos effectifs, l'assistante de service social prend contact au moins une fois par an avec l'enfant / ses parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale pour connaître la suite de l'accompagnement des enfants sortis du CAMSP et ce sur une durée de trois ans. Cela permet de rester disponibles pour étayer les démarches, sécuriser le parcours, apporter des réponses aux éventuelles questions (accès aux soins, accès aux droits). Les parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale sont systématiquement informés de leur possibilité de solliciter l'assistante de service social afin de les aider dans leurs démarches administratives (constitution de dossier MDPH, liste de structures ou services offrant des solutions de répit, listing des intervenants à domicile, listes d'attentes dans différentes institutions...).

Objectifs spécifiques pour l'année 2024- 2025 :

Outre la réécriture du projet de service, et l'évaluation interne :

- Soutenir les familles dans leurs problématiques du quotidien
 - Mise en place d'un groupe sur l'alimentation, animé par un psychologue, un psychomotricien et une ergothérapeute. L'objectif est de travailler d'un côté la relation à l'alimentation, au temps repas, et d'un autre côté, la sensorialité en lien avec l'alimentation.

- Poursuivre la dynamique d'accompagnement des familles par des actions de sensibilisation et de soutien
 - Proposer une présentation sur les TND et une autre sur la CCA aux parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale, sur le modèle de la présentation des TSA
 - Mise en place d'un café parent qui aurait pour but des échanges libres entre parents, représentants légaux, détenteurs de l'autorité parentale rencontrant le même type de problématiques et vivant des situations similaires, afin de favoriser la pair-aidance. Animation par un psychologue et une éducatrice. Proposer un service de garde des enfants et de la fratrie au besoin
 - Poursuivre le soutien des frères et sœurs : mise en place dès le mois de janvier 2025 d'un autre groupe fratrie en partenariat avec le SESSAD
- Développer davantage le travail en réseau avec les partenaires existants
 - Développer le travail sur l'habitué aux soins (poursuite du partenariat avec les hôpitaux de Colmar, sollicitations de l'équipe EMAHOP, mise en place d'outil tel que le passeport santé dès que cela est nécessaire), à l'arrivée en poste d'une infirmière-puéricultrice.
 - S'associer au CRA pour la mise en place en du Programme « Au-delà du TSA »
 - Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des crèches. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les équipes à l'accueil des enfants ayant un TND et de proposer des outils et stratégies
 - Poursuivre le travail sur la fluidité des parcours (préparer l'orientation, s'assurer du suivi à la fin du CAMSP).

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP